

# NOTE

## BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2026

### Contenu

1	CADRE GENERAL DU BUDGET .....	2
2	PRESENTATION GENERALE .....	2
3	BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2026 – PRESENTATION AGREGEE .....	2
4	LE BUDGET PRINCIPAL .....	4
4.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
4.2	L'EPARGNE .....	10
4.3	LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	11
4.4	EQUILIBRE .....	13
5	LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT) .....	14
5.1	BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES .....	14
5.2	BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX .....	14
5.3	BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) .....	15
5.4	BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV) .....	16
5.5	BUDGET EAU .....	16
5.6	BUDGET ASSAINISSEMENT .....	18
5.7	EMPRUNTS INSCRITS .....	20

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025

## 1 CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Saint Méen - Montauban.

Le budget 2026 sera voté avant l'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 lors de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

Ainsi, il sera voté **sans reprise des résultats**. L'assemblée délibérante devra adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, qui comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

## 2 PRESENTATION GENERALE

La CCSMM comprend un budget principal et 6 budgets annexes :

- Le budget principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics,
- 1 budget annexe Bâtiments industriels et commerciaux (BIC)
- 1 budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- 1 budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- 1 budget annexe Panneaux Photovoltaïques (PPV)
- 1 budget annexe Eau
- 1 budget annexe Assainissement

## 3 BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2026 – PRESENTATION AGREGEE

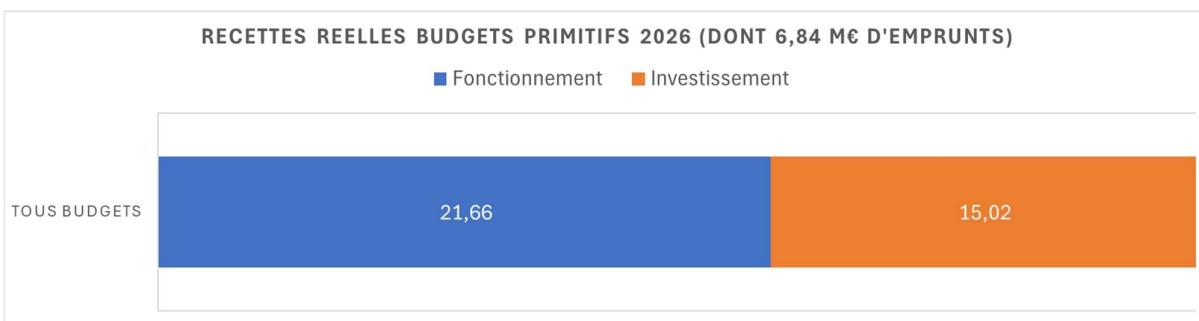
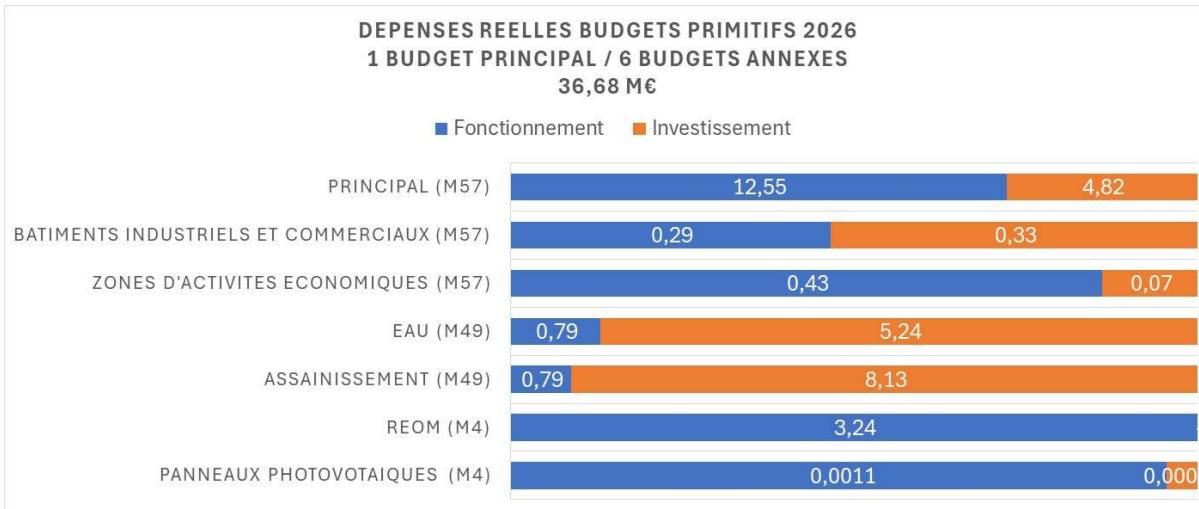
LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
> BUDGET PRINCIPAL	14 267 957,81	14 267 957,81	5 301 779,32	5 301 779,32
> BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	770 876,00	770 876,00	485 000,00	485 000,00
> ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	11 330 888,92	11 330 888,92	10 883 351,43	10 883 351,43
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>26 369 722,73</b>	<b>26 369 722,73</b>	<b>16 670 130,75</b>	<b>16 670 130,75</b>

Budgets annexes autonomes				
LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
> REOM	3 238 800,00	3 238 800,00		
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2 710,00	2 710,00	1 640,00	1 640,00
> EAU	2 004 300,00	2 004 300,00	5 289 690,00	5 289 690,00
> ASSAINISSEMENT	1 793 400,00	1 793 400,00	8 375 970,00	8 375 970,00
<b>TOTAL BUDGETS CONSOLIDÉS et AUTONOMES</b>	<b>33 408 932,73</b>	<b>33 408 932,73</b>	<b>30 337 430,75</b>	<b>30 337 430,75</b>

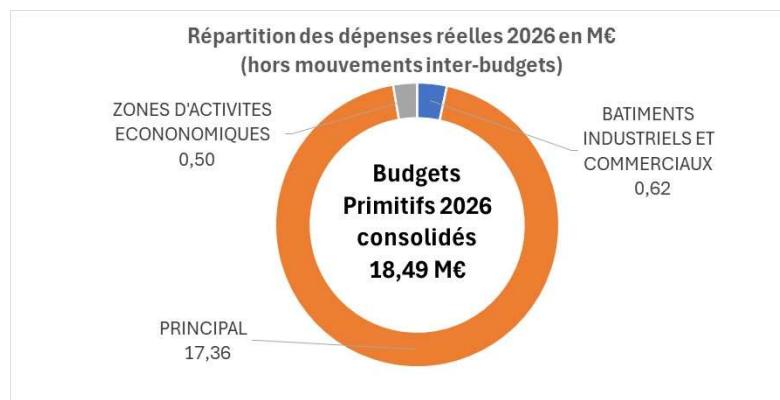
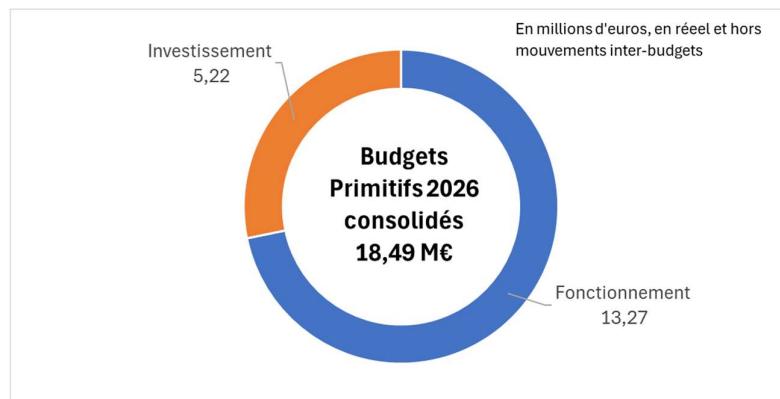
Les budgets primitifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes s'élèvent à un total de 63,75 M€ (écritures réelles et ordre) dont :

- 33,41 M€ en section de fonctionnement
- 30,34 M€ en section d'investissement



*hors mouvements inter-budgets*

**Focus sur les dépenses réelles des budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes (hors budgets autonomes : REOM, EAU, Panneaux Photovoltaïques et Assainissement)**



Il est proposé de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre, et pour la section d'investissement sans vote au niveau des opérations (ces opérations seront détaillées à titre d'information).

## Présentation sans les comptes financiers uniques 2025

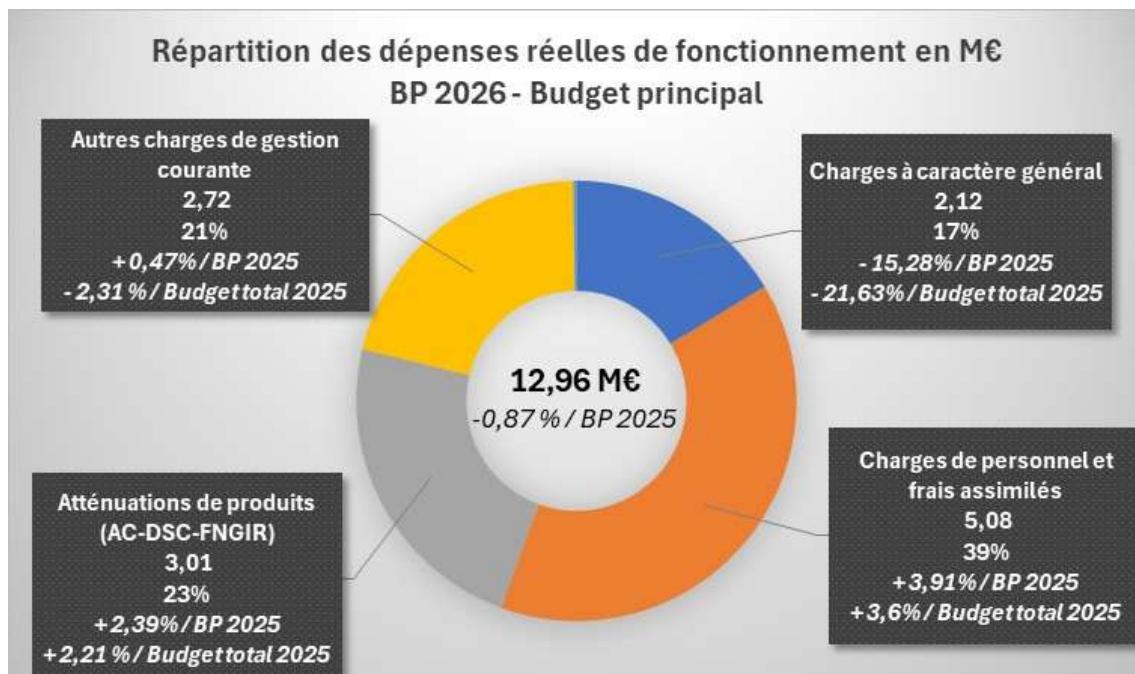
### 4 LE BUDGET PRINCIPAL

#### 4.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 4.1.1 Dépenses de fonctionnement DM = Décisions modificatives jusqu'en novembre 2025

Chap	Libellé	BP 2025	BS + DM 2025	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	BP 2026	Ev <sup>a</sup> BP 2025/ BP 2026	Ev <sup>a</sup> Budget total 2025/ BP 2026
011	Charges à caractère général	2 497 093,00	202 619,50	2 699 712,50	2 115 655,00	-15,28%	-21,63%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 890 553,00	15 003,00	4 905 556,00	5 081 989,00	3,91%	3,60%
014	Atténuations de produits	2 939 000,00	5 000,00	2 944 000,00	3 009 149,00	2,39%	2,21%
65	Autres charges de gestion courante	2 705 727,26	77 074,19	2 782 801,45	2 718 483,73	0,47%	-2,31%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>13 032 373,26</b>	<b>299 696,69</b>	<b>13 332 069,95</b>	<b>12 925 276,73</b>	<b>-0,82%</b>	<b>-3,05%</b>
66	Charges financières	32 500,00		32 500,00	25 500,00	-21,54%	-21,54%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00	3 000,00	0,00%	0,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	0,00%	0,00%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 069 873,26</b>	<b>299 696,69</b>	<b>13 369 569,95</b>	<b>12 955 776,73</b>	<b>-0,87%</b>	<b>-3,10%</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	640 000,00	60 000,00	700 000,00	650 000,00	1,56%	-7,14%
023	Virement à la section d'investissement	491 730,74	2 612 948,18	3 104 678,92	662 181,08	34,66%	-78,67%
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 131 730,74</b>	<b>2 672 948,18</b>	<b>3 804 678,92</b>	<b>1 312 181,08</b>	<b>15,94%</b>	<b>-65,51%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 201 604,00</b>	<b>2 972 644,87</b>	<b>17 174 248,87</b>	<b>14 267 957,81</b>	<b>0,47%</b>	<b>-16,92%</b>

BP 2025 et 2026 = hors reprise des résultats N-1



! Les comparaisons données ci-après sont des comparaisons de prévisions à prévisions.

### Budget primitif 2026

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** sont en diminution de - 21,63% / Budget total 2025).

Cette prévision tient compte de l'inflation mais aussi de nouvelles prévisions de dépenses :

- le coût de l'énergie électrique (modification du taux de TVA),
- les frais de communication (service mobilité)
- Cotisation à un organisme réalisant un observatoire de la qualité de l'air (service PCAET)

Certaines dépenses ont été revues à la baisse par rapport au budget total 2025 :

- l'entretien de la voirie,
- le coût de maintenance des bâtiments et de la maintenance informatique,
- le coût du service « transport à la demande » (suite au dernier renouvellement de marché)
- les frais de télécommunication (téléphonie fixe en raison du changement d'opérateur et baisse du coût de la téléphonie mobile suite au changement de contrat)

Des dépenses sans caractère récurrent ont été réalisées (en totalité ou partiellement) en 2025 ou n'ont pas été réalisées en 2025, celles-ci n'apparaissent plus au budget 2026 d'où la baisse constatée :

- achat de fournitures de petit équipement pour les travaux de l'atelier technique réalisés en régie
- prestations de services (projet « consentement » du service jeunesse, projet covoiturage dynamique, accompagnement à la transition agroécologique par le renouvellement des générations d'agriculteurs, Tour de France 2025...)
- étude d'accompagnement à la prise de compétence assainissement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de l'assainissement
- accompagnement à la mise en œuvre du schéma directeur du patrimoine voirie et charte de fonctionnement de la compétence voirie,
- études éolienne (non réalisée – le projet dépend du SDE)
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession d'exploitation et de gestion de la piscine intercommunale à Saint Méen le Grand

**Les charges de personnel (chapitre 012)** sont en augmentation de + 3,6 % / budget total 2025 :

- effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- augmentation de 3 points du taux de cotisations CNRACL,
- Impacts des évolutions/décisions n-1 sur une année pleine : création de postes en 2025 d'un chargé de projet enquête habitat (CDD 6 mois renouvelable 1 fois) et d'un coordinateur de l'action culturelle.

*Pour mémoire, viennent en déduction de ces charges de personnel, les remboursements d'indemnités journalières et de charges de personnel ainsi que les financements extérieurs de certains postes... :*

		2020	2024
<b>DEPENSES</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)</b>	<b>3,24</b>	<b>4,56</b>
<b>RECETTES</b>	<b>REMBOURSEMENTS (indemnités journalières et charges) ET SUBVENTIONS</b>	<b>1,40</b>	<b>1,63</b>
	<b>% des CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>43%</b>	<b>36%</b>
	<b>RESTE A CHARGE</b>	<b>1,83</b>	<b>2,93</b>

*En millions d'euros – Budget principal*

**Les atténuations de produits (chap. 014)** sont en hausse de 2,21% / budget total 2025.

#### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Reconduction du montant des attributions de compensations 2025, soit 2 132 K€.

#### **DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

Reconduction de l'enveloppe DSC à 514 K€.

#### **FOND NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)**

Le montant du FNGIR identique, soit 293 K€.

#### **AUTRES PRELEVEMENTS/REVERSEMENTS**

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques et si cette mesure du Projet de Loi de finances 2026 est adoptée, la Communauté de Communes pourrait être éligible en 2026 au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Le DILICO est une contribution fondée sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant (le PLF 2026 fixe l'éligibilité au DILICO aux intercommunalités dont l'indice synthétique était supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre).

Selon les estimations mises à jour le 30/10/2025 de l'Intercommunalité de France cette contribution pourrait s'élever à 70 K€ en 2026.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont en diminution de - 2,31 % / budget total 2025.

Sont en diminution par rapport au budget total 2025 :

- le coût des logiciels (ajustement à la baisse par rapport aux prévisions 2025 surestimées)
- les subventions aux budgets annexes
- la participation à la concession pour l'exploitation et la gestion de la piscine intercommunale

Sont en augmentation (dont impact de nouveaux projets) :

- Les cotisations des élus
- Les subventions aux associations
- Licences pour des logiciels de gestion du courrier, de la taxe de séjour et de gestion des recrutements.

**Les charges financières (chapitre 66)** sont en diminution de 21,54% / Budget total 2025.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** comprennent les titres annulés sur exercices antérieurs.

**Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)** comprennent les provisions pour risques d'impayés et contentieux.

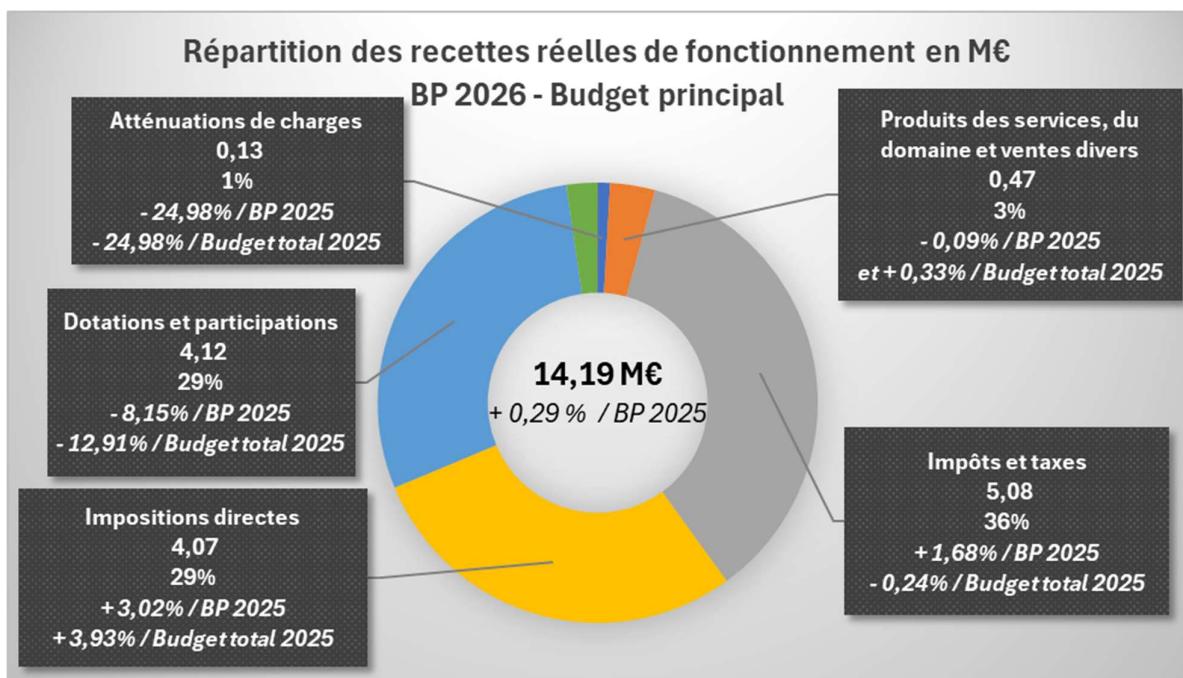
**Virement à la section d'investissement** de 0,66 M€ au BP 2026 (sans la reprise des résultats de l'exercice N-1)

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042) comprennent essentiellement les dotations aux amortissements (en M57, au prorata temporis).

#### 4.1.2 Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2025	BS + DM 2025	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	BP 2026	Ev°BP 2025/ BP 2026	Ev°Budget total 2025/ BP 2026
013	Atténuations de charges	170 158,00		170 158,00	127 655,00	-24,98%	-24,98%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	471 009,00	- 2 000,00	469 009,00	470 580,00	-0,09%	0,33%
73	Impôts et taxes	4 997 897,00	96 371,00	5 094 268,00	5 081 929,00	1,68%	-0,24%
731	Impositions directes	3 951 950,00	- 34 896,00	3 917 054,00	4 071 141,00	3,02%	3,93%
74	Dotations et participations	4 483 240,00	245 361,00	4 728 601,00	4 117 986,00	-8,15%	-12,91%
75	Autres produits de gestion courante	74 205,00	142 137,02	216 342,02	320 516,81	331,93%	48,15%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>14 148 459,00</b>	<b>446 973,02</b>	<b>14 595 432,02</b>	<b>14 189 807,81</b>	<b>0,29%</b>	<b>-2,78%</b>
76	Produits financiers	145,00		145,00	150,00	3,45%	3,45%
77	Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00	3 000,00	0,00%	0,00%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 151 604,00</b>	<b>446 973,02</b>	<b>14 598 577,02</b>	<b>14 192 957,81</b>	<b>0,29%</b>	<b>-2,78%</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	50 000,00	95 000,00	145 000,00	75 000,00	50,00%	-48,28%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>-48,28%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 201 604,00</b>	<b>541 973,02</b>	<b>14 743 577,02</b>	<b>14 267 957,81</b>	<b>0,47%</b>	<b>-3,23%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-			2 430 671,85	2 430 671,85	-	
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULES</b>		<b>14 201 604,00</b>	<b>2 972 644,87</b>	<b>17 174 248,87</b>	<b>14 267 957,81</b>	<b>0,47%</b>	<b>-16,92%</b>

A noter : A la date de rédaction de la présente, pas de notification de la DGF ni de l'état 1259 (taxes directes locales).



#### Budget primitif 2026

**Les atténuations de charges (chapitre 013)** sont en diminution (- 24,98% par rapport au budget total 2025). Elles correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières liées aux arrêts malades, au versement du fond national de compensation du supplément familial de traitement.

**Les recettes des services (chapitre 70)** sont stables (+0,33 % par rapport au budget total 2025).

**Les recettes des impôts et taxes (chapitre 73)** sont en diminution de -0,24 % / budget total 2025.

#### FPIC

Il est supposé que la position de la CCSMM devrait évoluer en termes de rang d'éligibilité au FPIC. Le budget primitif fait donc l'hypothèse d'une diminution du FPIC en 2026 de 19 K€ par au montant attribué en 2025.

## FISCALITE MENAGE/PROFESSIONNELS

- Fraction de TVA (= fraction compensatoire suite à la suppression de la TH sur les résidences principales) : hypothèse +0% / recettes 2025

## FISCALITE ECONOMIQUE

- Fraction de TVA (= fraction compensatoire suite à la suppression de la CVAE) : hypothèse +0% / recettes 2025

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (négative) stables / 2025.

**Les recettes des impositions directes (chapitre 731)** sont en augmentation de 3,93 % / budget total 2025.

Ces prévisions intègrent le produit des rôles supplémentaires ou complémentaires de 20 K€. Le montant étant incertain, il s'agit d'une prévision par rapport à la moyenne constatée sur les exercices antérieurs.

## FISCALITE MENAGE/PROFESSIONNELS

Le produit de la fiscalité ménage et professionnels, composée :

- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS),
- des taxes foncières (également payées par des acteurs économiques)
- et de la taxe GEMAPI (mise en place depuis 2023 également payées par des acteurs économiques),

progresse de 3,7% par rapport aux recettes prévisionnelles 2025, soit un rendement fiscal supplémentaire – à taux d'imposition constants – de 36 K€ (dont impact revalorisation des bases fiscales estimées à +1%).

## FISCALITE ECONOMIQUE

Le produit de la fiscalité économique, composée de :

- la CFE,
- la TASCOM (dont impact fixation coefficient multiplicateur à 1,15 au 1<sup>er</sup> janvier 2026),
- et l'IFER,

diminue de 4,5% par rapport aux recettes prévisionnelles 2025, soit une perte fiscale fiscale – à taux d'imposition constant – de 145 K€ (dont impact de la fermeture d'une entreprise logistique si la CCSMM n'est pas éligible à la compensation de perte de CFE).

## FISCALITE LIEE AU TOURISME

Le conseil communautaire du 10 juin 2025 a décidé d'instituer la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le produit de cette taxe de séjour est évalué à 30 K€ (dont 25 K€ seraient reversés à la SPL TOURISME : la différence représente les coûts de gestion).

Les taux de fiscalité, hors CFE, sont des taux « cibles » qui seront atteints au terme du lissage :



Pour la TFPB et la TFPNB, les taux poursuivent leur harmonisation déclenchée en 2014 jusqu'en 2026. Quant à la THRS, le processus ayant été interrompu en 2020/2021/2022 en raison de la suppression de la TH sur les résidences principales, l'harmonisation est décalée de 3 ans par rapport à la date initialement envisagée, soit jusqu'en 2029.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** diminuent de 12,91 % / budget total 2025. Ce chapitre comprend la DGF, les subventions et participations, les allocations compensatrices et le FDTP.

### DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Concernant la DGF, les prévisions 2025 de baisses sont de l'ordre de - 2,37% par rapport au montant attribué en 2025, soit - 28 K€.

### ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Concernant les allocations compensatrices, elles diminuent de 373 K€ par rapport au budget total 2025 (- 678 K€ / montant attribué en 2025 – continuité du versement en 2025 par l'Etat de la compensation fiscale pour l'entreprise logistique malgré sa fermeture fin 2024) en raison :

- de l'impact de la fermeture d'une entreprise logistique si la CCSMM n'est pas éligible à la compensation de perte de CFE
- et de la reduction la compensation d'exonération de fiscalité locale (variable d'ajustement) et notamment de la réduction de la compensation par l'Etat aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels institués en 2021.

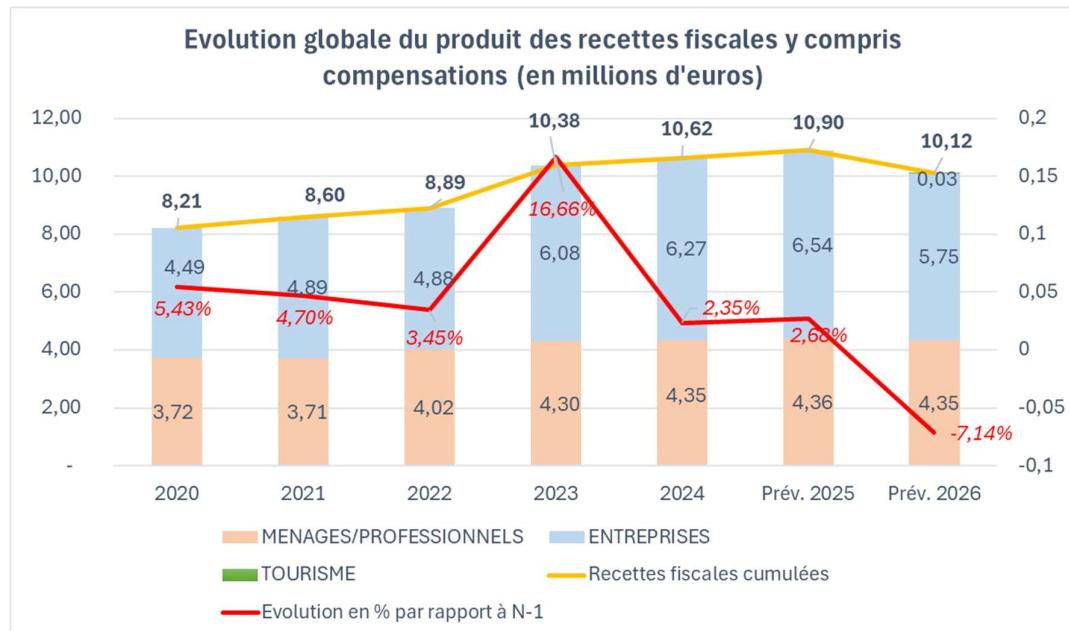
### FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TP (FDTP)

Prévision de baisse du fonds départemental de la taxe professionnelle versé par le Département par rapport au montant attribué en 2025.

### SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

Les subventions des partenaires devraient diminuer de 4,58 % par rapport au budget total 2025, soit -80 K€ : subvention exceptionnelle en 2025 pour des projets spécifiques du service jeunesse et subventions en 2025 pour l'étude du schéma de transfert de la compétence assainissement et le poste de chargé de mission assainissement...

**FCTVA SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** : aucune recette inscrite au BP 2026 (selon PLF 2026). Sur la base des dépenses jusqu'à présent éligibles au FCTVA, cela représente plus de 100 K€ de recettes non inscrites.





**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** comprennent les revenus des immeubles, et concessionnaires, les produits divers de gestion courante et les excédents estimés sur les ventes conclues sur certains budgets annexes.

**Les produits financiers (chapitre 76)** correspondent aux intérêts de parts sociales.

**Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont stables.

**Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)** correspondent aux amortissements de subventions d'équipement transférables.

## 4.2 L'EPARGNE

	BP 2025	BS + DM 2025	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	BP 2026
Recettes réelles	14 151 604,00	446 973,02	14 598 577,02	14 192 957,81
Dépenses réelles	13 069 873,26	299 696,69	13 369 569,95	12 955 776,73
<b>Epargne brute</b> <sup>1</sup> (hors c/ 775 de cessions d'immobilisations)	<b>1 081 730,74</b>	<b>130 856,33</b>	<b>1 212 587,07</b>	<b>1 237 181,08</b>

<sup>1</sup> Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne prévisionnelle 2026 du budget principal serait de 1,24 M€ (hors reprise des résultats N-1). Cette augmentation d'épargne par rapport au budget total 2025 est liée à la baisse des dépenses.

## 4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2025	BS + DM 2025	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	BP 2026	Ev <sup>o</sup> BP 2025/2026
13	Subventions d'investissement		122 015,00	122 015,00	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	456 295,00		456 295,00	410 695,00	-9,99%
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	98 284,56	173 284,56	67 000,00	-10,67%
204	Subventions d'équipement versées	1 384 450,00	581 921,51	1 966 371,51	1 539 950,00	11,23%
21	Immobilisations corporelles	127 600,00	57 071,61	184 671,61	227 200,00	78,06%
23	Immobilisations en cours	2 691 000,00	61 778,34	2 752 778,34	2 475 500,00	-8,01%
26	Participations et créances rattachées à des participations				7 000,00	#DIV/0!
27	Autres immobilisations financières	498 619,25	- 26 651,88	471 967,37	231 934,32	-53,48%
45	Opérations pour compte de tiers	364 000,00	46 000,00	410 000,00	242 500,00	-33,38%
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 596 964,25</b>	<b>940 419,14</b>	<b>6 537 383,39</b>	<b>5 201 779,32</b>	<b>-7,06%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	95 000,00	145 000,00	75 000,00	50,00%
041	Opérations patrimoniales	20 000,00		20 000,00	25 000,00	25,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>165 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>42,86%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 666 964,25</b>	<b>1 035 419,14</b>	<b>6 702 383,39</b>	<b>5 301 779,32</b>	<b>-6,44%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 372 540,89	3 372 540,89		
<b>TOTAL</b>		<b>5 666 964,25</b>	<b>4 407 960,03</b>	<b>10 074 924,28</b>	<b>5 301 779,32</b>	<b>-6,44%</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2025	BS + DM 2025	BUDGET TOTAL 2025	BP 2026	Ev <sup>o</sup> BP 2025/2026
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		16 420,00	16 420,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	418 000,00	62 000,00	480 000,00	-	-100,00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 354 233,39	4 354 233,39		
13	Subventions d'investissement	107 302,00	99 323,38	206 625,38	491 222,00	357,79%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 264 573,05	- 3 086 081,51	178 491,54	2 994 848,05	-8,26%
20	immobilisation incorporelles		222 952,80	222 952,80		
27	Autres immobilisations financières	361 358,46	20 163,79	381 522,25	236 028,19	-34,68%
45	Opérations pour compte de tiers	364 000,00	46 000,00	410 000,00	242 500,00	-33,38%
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 515 233,51</b>	<b>1 735 011,85</b>	<b>6 250 245,36</b>	<b>3 964 598,24</b>	<b>-12,20%</b>
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	491 730,74	2 612 948,18	3 104 678,92	662 181,08	34,66%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000,00	60 000,00	700 000,00	650 000,00	1,56%
041	Opérations patrimoniales	20 000,00		20 000,00	25 000,00	25,00%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 151 730,74</b>	<b>2 672 948,18</b>	<b>3 824 678,92</b>	<b>1 337 181,08</b>	<b>16,10%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 666 964,25</b>	<b>4 407 960,03</b>	<b>10 074 924,28</b>	<b>5 301 779,32</b>	<b>-6,44%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>5 666 964,25</b>	<b>4 407 960,03</b>	<b>10 074 924,28</b>	<b>5 301 779,32</b>	<b>-6,44%</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 5,20 M€ sans la reprise des restes à réaliser et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

A noter, qu'il n'a pas été inscrit au BP 2026 de crédits pour le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) car selon le PLF 2026, les versements seraient effectués l'année suivant la dépense pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, alors qu'actuellement ceux-ci bénéficient des versements l'année même de la dépense.

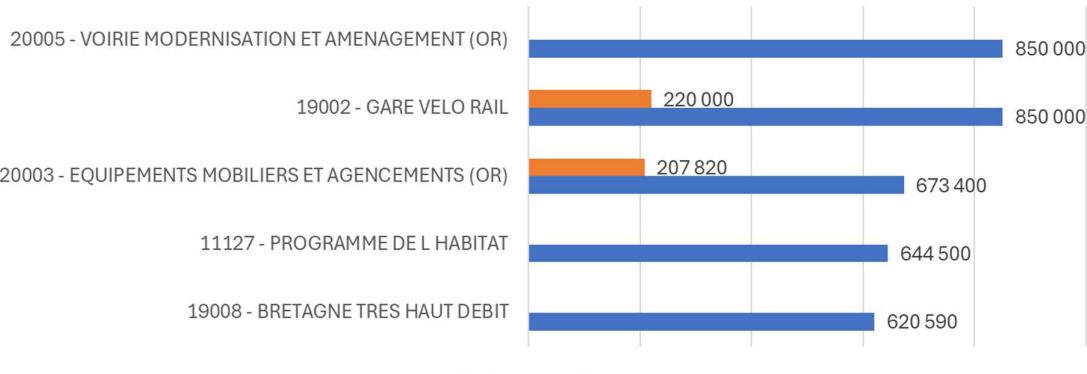
## Les opérations d'équipement

DESIGNATION OPERATION		DEPENSE	RECETTE
<b>OPERATIONS RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 201 779,32</b>	<b>3 964 598,24</b>
17	CINEMA ST MEEN	58 000,00	
11127	PROGRAMME DE L HABITAT	644 500,00	
13142	COVOITURAGE	16 000,00	3 600,00
15005	SIGNALETIQUES	8 000,00	
15018	BREIZH BOCAGE 2015-2020	55 560,00	
16007	VELOS ASSISTANCE ELECTRIQUE	13 000,00	
17007	MATERIELS MUTUALISES		15 602,00
18008	MAISON DES SERVICES AU PUBLIC	2 500,00	
18010	AIDES COMMERCES ET AGRICULTEURS	45 000,00	20 000,00
19002	GARE VELO RAIL	850 000,00	220 000,00
19008	BRETAGNE TRES HAUT DEBIT	620 590,00	
19015	CTVMA	96 800,00	
20002	MUSEE DE LA FORGE	10 000,00	
20003	EQUIPEMENTS MOBILIERS ET AGENCEMENTS (OR)	673 400,00	207 820,00
20004	EQTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS (OR)	60 800,00	
20005	VOIRIE MODERNISATION ET AMENAGEMENT (OR)	850 000,00	
20006	MATERIELS TECHNIQUES (OR)	25 000,00	
20008	FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE (OR)	77 500,00	
20012	MOBILITE PMS	12 000,00	24 200,00
20013	ATELIER TECHNIQUE ST MEEN	5 000,00	
20015	ZAE (REFECTION + TRAVAUX)	36 000,00	
20016	PCAET	30 000,00	
23002	CYBERSECURITE	20 000,00	
OPFI	Opération financière	892 129,32	480 928,19
OPNI	Opération non individualisée	100 000,00	2 992 448,05
<b>OPERATIONS D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>100 000,00</b>	<b>1 337 181,08</b>
OPFI	Opération financière	100 000,00	1 337 181,08
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>5 301 779,32</b>	<b>5 301 779,32</b>

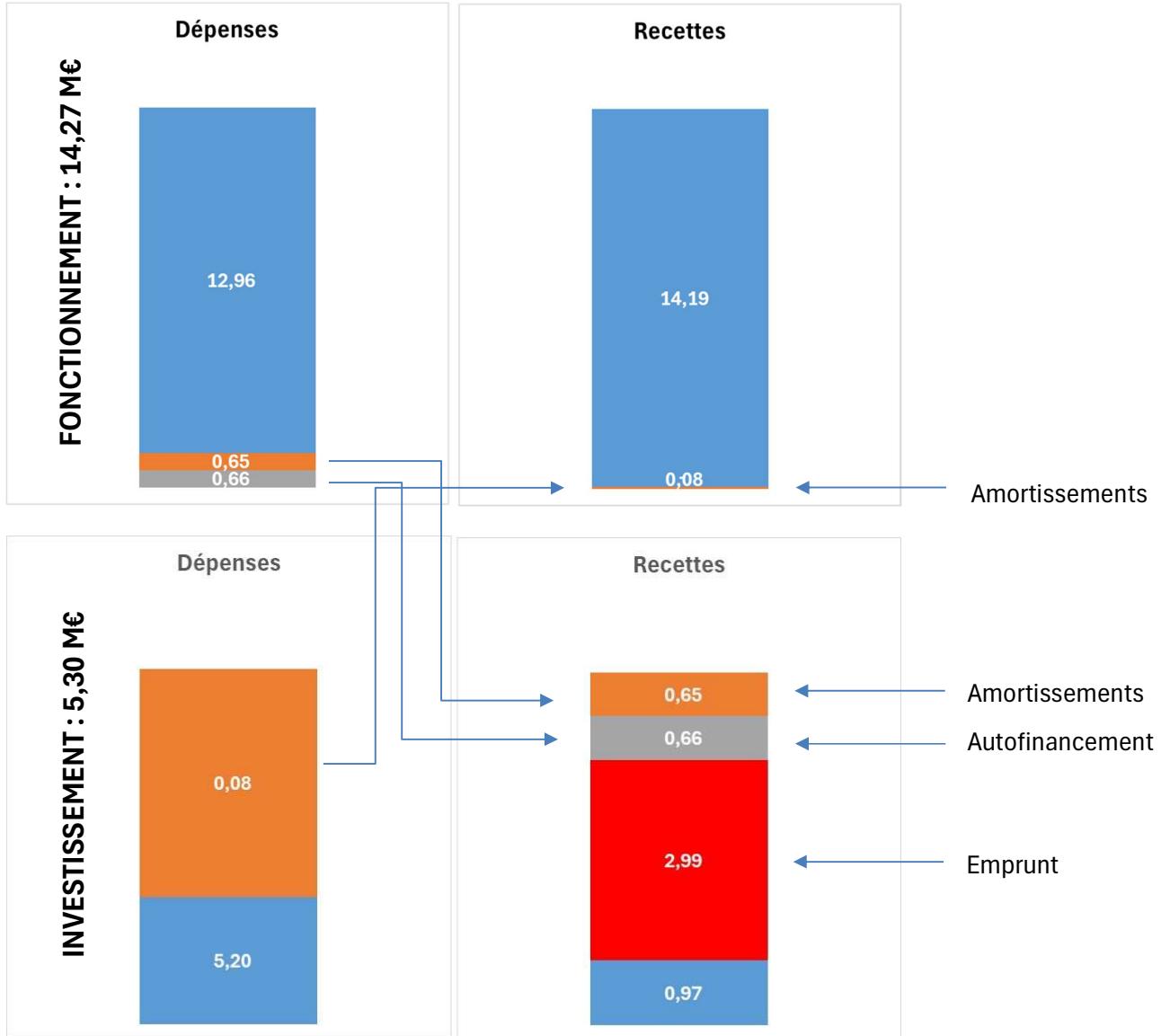
Ne sont pas compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes qui seront intégrés au budget supplémentaire.

OPFI	OPNI
R10 : FCTVA (0 € en 2026) D/R16 : remboursement des emprunts, cautions D/R27 : avances aux budgets annexes et prêts croissance entreprises D/R45 : opérations comptes de tiers liées aux programmes Breizh bocage et CTMA	D21 : Terrains R16 : emprunt prospectif
<b>OPFI (ordre)</b>	
D040 : amortissements des subventions R021 : Virement de la section d'exploitation R040 : amortissements des biens	

### Principaux investissements 2026 du budget principal



#### 4.4 EQUILIBRE



Le budget primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à travers un autofinancement de la section d'investissement de 0,66 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement rend nécessaire l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 2,99 M€ qui sera vraisemblablement ajusté à la baisse après l'adoption du budget supplémentaire grâce à la reprise des résultats N-1.

## 5 LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT)

### 5.1 BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite à la mise en place de la redevance incitative au 01/01/2015, ce budget annexe reprend :

- en dépenses, le montant appelé par les deux SMICTOM (les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets), les provisions pour risques impayés, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, les frais de paiements en cartes bancaires.
- en recettes, les redevances ordures ménagères et redevances gros producteurs.

Compte tenu de la nature des recettes, ce budget est autonome financièrement. Cela signifie qu'il se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.

*A noter les charges (créances irrécouvrables de l'ex-territoire ST MEEN et MONTAUBAN et frais de cartes bancaires) sont « financées » grâce à un excédent de fonctionnement reporté de l'ex-budget REOM*

Budget primitif 2026
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 238 800 €.
Elle est en hausse de 11,3 K€ par rapport au BP 2025 hors résultat d'exploitation reporté (+ 41,3 K€ / budget total 2025) en raison d'une hausse des coûts de fonctionnement qui seront couverts par une probable augmentation des tarifs en 2026.
Les tarifs 2026 des comités syndicaux ne sont pas votés au moment de la rédaction de présente note. Si nécessaire, un ajustement des crédits sera effectué au moment du vote du budget supplémentaire 2026.

### 5.2 BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La CCSMM permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles en offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle.

La CCSMM gère à ce jour 8 bâtiments sur le territoire.

Budget primitif 2026
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 291 K€ et sont en augmentation de 11 K€ par rapport au BP 2025.
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 726 K€, légèrement en hausse par rapport au BP 2025 et intègrent une subvention prévisionnelle du budget principal de 179 K€.
En effet, pour mémoire, les loyers sont calculés sur la base d'un amortissement du coût de revient du bâtiment sur 20 ans, hors charges financières. Par ailleurs, le parc immobilier économique est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation (charge obligatoire du propriétaire) et qui ne sont pas couvertes par les loyers. Les charges d'animation de l'espace entreprises Le tissé impactent également la section de fonctionnement de ce budget annexe.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 440 K€ en 2026.

Les principaux travaux (41 K€) concernent des travaux de toiture de bâtiments (étanchéité et installation de lignes de vie) ainsi que des dépenses informatiques (remplacement serveur, sécurité du réseau...) et l'achat d'une cabine visioconférence au bâtiment LE TISSE.

Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 287 K€ et du remboursement de l'avance au budget principal de 107 K€.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 5 K€. Elles concernent principalement des encaissements de cautions liés aux locations.

## 5.3 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCSMM assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire.

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations sur les zones d'activités économiques existantes et à venir (ZAE VILLE MOUART, ZAE BOIS MAUPAS, ZAE HAUTE BRETAGNE, ZAE LE CHENE, ZAE BOISGERVILLY, ZAE BROHINIÈRE OUEST, ZAE BROHINIÈRE EST, ZAE GAUTRAIS NORD et ZAE HOTEL NEUF, ZAE CLOS DARTOIS).

Le budget ZAE a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones. Ils s'équilibrent au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein des budgets ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ces budgets. Comptabilisées en dépenses et recettes, elles sont neutres budgétairement.

### Budget primitif 2026

Les dépenses réelles 2026 s'élèvent à 504 K€ (hors subventions et avances du budget principal et hors régularisations foncières inter-budgets), dont :

- 3,7 K€ d'acquisitions foncières (ZAE LE CHENE)
- 427,5 K€ de travaux et autres frais (géomètres) : provision de viabilisation en cas de vente de terrains, travaux de compensation des zones humides de la ZAE BROHINIÈRE OUEST et étude d'impact sur la ZAE BROHINIÈRE EST...
- 2,8 K€ de charges financières
- 70 K€ de remboursements du capital des emprunts...

Les recettes réelles 2026 s'élèvent à 413 K€ (hors subventions et avances du budget principal et hors cessions inter-budgets), dont :

- 180 K€ de ventes sur ZAE Gautrais Nord
- 203 K€ de ventes sur ZAE Haute Bretagne
- 29 K€ de ventes sur ZAE Boisgervilly

## 5.4 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)

Budget primitif 2026
<b>Les dépenses réelles prévisionnelles 2026</b> s'élèvent à 1,1 K€ (hors remboursement d'avances au budget principal de 1 K€) et concernent des charges de fonctionnement.
<b>Les recettes réelles prévisionnelles 2026</b> s'élèvent à 2,3 K€ et concernent la revente de l'électricité liés aux panneaux photovoltaïques sur le bâtiment espace entreprise « Le Tissé ».

## 5.5 BUDGET EAU

Budget primitif 2026
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>
<b>Les dépenses réelles d'exploitation</b> s'élèvent à 787 K€ en 2026 (778 K€ au Budget Primitif 2025). Sont inscrits notamment en 2026 :
<ul style="list-style-type: none"><li>- 400 K€ pour la contribution au SMG 35 (augmentation de 12,99%). Pour information, une hausse de 2,5%/an sur au moins 10 ans est envisagée avec une baisse du taux de financement des nouveaux projets à 70%.</li><li>- 50 K€ de subvention exceptionnelle d'équipement (système économe en eau pour les exploitations agricoles retenues, participation récupérateurs eau de pluie pour particuliers)</li><li>- 25 K€ d'analyse d'eau</li><li>- 25 K€ de redevance performance « eau » - Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)</li><li>- 75 K€ de charges de personnel (à compter de l'exercice 2025, refacturation des charges de personnel du poste de technicien et de l'agent comptable à hauteur de 30% imputées sur le budget principal)</li><li>- 15 K€ de remboursement des charges de structure au budget principal (des ajustements de crédits, probablement à la hausse, seront réalisés au budget supplémentaire)</li><li>- 45 K€ en remplacement de matériels (réparations, défaillances pompes...)</li></ul>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>
<b>Les recettes réelles d'exploitation</b> s'établissent à 1,97 M€ (1,85 M€ au BP 2025) dont :
<ul style="list-style-type: none"><li>- 1,95 M€ de recettes de vente d'eau potable comprenant 25 K€ de redevance performance AELB</li><li>- 10 K€ de participations des particuliers aux travaux</li></ul>
L'augmentation des recettes réelles d'exploitation par rapport au BP 2025 s'expliquent par l'évolution de la part collectivité en lien avec le résultat de la nouvelle DSP.
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <span style="float: right;"><i>(hors restes à réaliser)</i></span>
<b>Les dépenses réelles d'investissement</b> s'élèvent à 5,24 M€ en 2026 (2,30 M€ au BP 2025).
Les principales dépenses d'équipement (4,91 M€) concernent :
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>travaux récurrents</b> sur le réseau d'eau potable, à savoir les programmes de renouvellement des réseaux d'alimentation et branchements en eau potable (3,41 M€)</li><li>- <b>autres travaux/études</b> tels :<ul style="list-style-type: none"><li>travaux pour la mise en place de la télérelève (1,15 M€ hors avances forfaitaires) visant une amélioration du rendement, la détection plus rapide des fuites, un meilleur suivi des consommations.</li><li>travaux de rénovation sur les usines de potabilisation (80€ K€)</li><li>mise en place de compteurs de sectorisation (150 K€)</li></ul></li></ul>

- **acquisitions foncières** en périphéries de protection des captages d'eau potable sont estimées (10 K€).

Cette augmentation du montant des dépenses d'investissement provient en partie du choix du renouvellement du marché de programme pour 2 ans en raison de la technicité du projet. En effet, les travaux passant sur des voies SNCF impliquent des forages et des études spécifiques justifiant une dépense plus importante. En regroupant ces actions, cela permet une économie d'échelle. En 2026 seront également lancés les travaux pour la télérelève des compteurs d'eau.

Par ailleurs, un diagnostic réseau sera réalisé en 2026 dans le cadre de la DSP eau potable pour définir un PPI sur 10 ans.

Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 255 K€.

**Les recettes réelles d'investissement** s'établissent à 4,06 M€ en 2025 (1,22 M€ au BP 2025) qui comprennent notamment un besoin d'emprunt d'équilibre de 3,37 M€ (hors reprises des résultats N-1).

### *EQUILIBRE BP 2026 DU BUDGET EAU*

<b>DEPENSES</b>	<b>7,29 M€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>7,29 M€</b>	
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>648 K€</b>	<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>1,96 M€</b>	
(dont cotisation SMG 35 400 K€)		• Vente d'eau : 1,95 M€ (dont cotisation SMG 35 et redevance performance eau potable)		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES : 57,5 K€</b>		• Participation travaux : 10 K€		
<b>DEPENSES IMPREVUES : 40 K€</b>		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS 6 K€</b>		
<b>INTÉRÊTS D'EMPRUNT</b>	<b>42 K€</b>	<b>REPRISE SUBVENTIONS</b>	<b>35 K€</b>	
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>950 K€</b>			<b>Total</b>
<b>VIREMENT SECTION</b>	<b>267 K€</b>			<b>2 M€</b>
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 4,91 M€</b>		<b>RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>690 K€</b>	
• <b>Travaux récurrents : 3,41 M€</b>				
Programmes - Bons de commande				
• <b>Opération ponctuelle: 1,22 M€</b>				
Télérelève				
• <b>Travaux/dépenses exceptionnels : 281 K€</b>				
Réservoirs - Usines - Sectorisation réseau - Protection captages - acquisitions foncières				
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES : 50 K€</b>		<b>AFFECTATION RÉSULTAT</b>	<b>0 K€</b>	
<b>CAPITAL EMPRUNT</b>	<b>255 K€</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>963 K€</b>	
<b>REPRISE SUBVENTIONS</b>	<b>48 K€</b>	<b>VIREMENT SECTION</b>	<b>267 K€</b>	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0 €</b>			<b>Total</b>
				<b>5,29 M€</b>

Légende : Opérations REELLES : couleurs foncées - Opérations d'ORDRE : couleurs claires

## 5.6 BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est retracée dans un budget unique avec autonomie financière dénommé « Assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (suite au transfert de la compétence) pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif.

En 2025, par délibérations concordantes, la CCSMM et les communes se sont entendues sur le principe d'un transfert de l'intégralité des résultats 2024 afin de permettre à la CCSMM de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique assainissement à la fois dans la continuité et celles engagées par les communes et à la hauteur des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau. Cependant, afin de tenir compte de la difficulté que pourrait générer le versement de ces résultats en une seule fois, il a été convenu d'une possibilité de versement en 3 mois maximum, tenant toutefois compte, des restes à réaliser et du programme d'investissement de la CCSMM établi principalement dans la continuité des projets engagés par les communes.

Ce deuxième budget a été construit sur la base de celui de 2025 en tenant compte que la gestion du service SPANC est entièrement en régie depuis le mois de juin 2025, avec désormais deux agents en charge des contrôles.

Pour le SPAC, la DSP SAUR assure, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la gestion pour les 9 communes qui étaient en régie ou en contrat de prestation. Pour les cinq communes auparavant en DSP, une intégration échelonnée sera réalisée en fonction des fins de leur contrat respectif (pas d'intégration en 2026 de communes dans la nouvelle DSP). Un agent a été recruté début juin 2025 pour le SPAC.

Comme pour le budget annexe EAU, les charges de fonctionnement imputées sur le budget principal (charges de personnel, charges de structures...) seront impactées sur le budget annexe ASSAINISSEMENT.

<b>Budget primitif 2026</b>	
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	
<b>Les dépenses réelles d'exploitation</b> s'élèvent à 774 K€ en 2026 (612 K€ en 2025). Ces dépenses concernent notamment :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- les frais d'études et recherches sur réseau EU et stations d'épuration (15 K€)</li><li>- la redevance performance (143 K€ contre 70 K€ en 2025)</li><li>- les charges financières (65 K€)</li><li>- les charges de structures (35 K€ = remboursement au budget principal – des ajustements de crédits, probablement à la hausse, seront réalisés au budget supplémentaire)</li><li>- les charges de personnel (222 K€) dont refacturation des charges de personnel du poste de technicien et de l'agent comptable à hauteur de 70% imputées sur le budget principal). Les charges de personnel augmentent de 76,72%. Cette évolution marquée s'expliquant par la charge sur une année complète d'un service qui s'est structuré sur l'année 2025, année de prise de compétence.</li><li>- 230 K€ de charges exceptionnelles dont 220 K€ pour les travaux de la station intercommunale ST Pern/Plouasne. Cette dépense représente une charge de fonctionnement et non d'investissement d'un montant de 712 K€ car c'est Dinan Agglomération qui est maître d'ouvrage. Pour 2026, un besoin d'inscription budgétaire de 400 K€ (312 K€ de restes de travaux devraient être réalisés en 2027) est estimé mais seul un peu plus de la moitié de cette somme a pu être inscrite (220 K€). Un étalement de charge pourrait être envisagé sous réserve de l'autorisation du préfet ou de la DDFIP.</li></ul>	
Concernant la section fonctionnement, on observe une baisse globale des charges à caractère général de -32,59% / BP 2025 car toutes les communes sont désormais gérées par une des 6 DSP.	

## RECETTES D'EXPLOITATION

**Les recettes réelles d'exploitation** s'établissent à 1,54 M€ (1,53 M€ en 2025) et comprennent :

- 1,34 M€ de recettes de redevance assainissement collectif dont 143 K€ de redevance performance AELB
- 26 K€ de recettes PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)
- 137 K€ de redevance ANC

## SECTION D'INVESTISSEMENT

(hors restes à réaliser)

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 8,13 M€ en 2026 (8,51 M€ au Budget Primitif 2025).

Les principales dépenses d'équipement (7,57 M€) concernent :

- la création station épuration de Montauban de Bretagne (6,13 M€ hors avance forfaitaire)
- les travaux de réseaux et de renouvellement de réseaux (640 K€)
- les travaux de raccordement réseau branchement partie public (200 K€)
- les travaux réseau Vallée Verte (15 K€)
- les travaux d'amélioration de la sécurisation des stations (200 K€)

Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 250 K€.

Le montant des dépenses imprévues d'investissement est inscrit pour 300 K€.

**Les recettes réelles d'investissement** s'établissent à 7,36 M€ en 2026 et comprennent notamment la perception de subventions (3,53 M€) concernant les travaux de la future station d'épuration de Montauban de Bretagne et la participation d'une entreprise (1,35 M€) aux travaux ainsi qu'un besoin d'emprunt d'équilibre de 474 K€ (sans la reprise des résultats N-1).

## EQUILIBRE BP 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	10,17 M€	RECETTES	10,17 M€
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>474 K€</b>	<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>1,54 M€</b>
(dont redevance performance AELB 143 K€)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redevance AC : 1,2 M€</li> <li>• Redevance ANC : 137 K€</li> <li>• Participation AC : 36 K€</li> </ul>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>230 K€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redevance performance AELB 143 K€</li> <li>• Subvention exploitation 20 K€</li> </ul>	
<b>DÉPENSES IMPREVUES</b>	<b>5 K€</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 K€</b>
<b>INTÉRÊTS D'EMPRUNT</b>	<b>65 K€</b>	<b>REPRISE SUBVENTIONS</b>	<b>250 K€</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 M€</b>		
<b>VIREMENT SECTION</b>	<b>19 K€</b>		
			<b>Total</b>
			<b>1,79 M€</b>
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>7,57 M€</b>	<b>RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>5,18 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux construction STEU Montauban : 6,43 M€</li> <li>• Travaux de sécurisation des STEU : 200 K€</li> <li>• Travaux branchements et réseaux : 840 K€</li> <li>• Travaux/dépenses exceptionnels : 96 K€</li> </ul>		Subvention et participation aux travaux STEU Montauban 4,88 M€	
<i>Etude REUT + Etude compensation + travaux vallée verte</i>			
<b>DÉPENSES IMPREVUES</b>	<b>300 K€</b>	<b>TRANSFERT RÉSULTAT ÉCHELONNÉ</b>	<b>1,7 M€</b>
<b>CAP. EMPRUNT + DETTES</b>	<b>258 K€</b>	<b>EMPRUNT</b>	<b>474 K€</b>
<b>REPRISE SUBVENTIONS</b>	<b>250 K€</b>	<b>AFFECTATION RÉSULTAT</b>	<b>0 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0 €</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 M€</b>
		<b>VIREMENT SECTION</b>	<b>19 K€</b>
			<b>Total</b>
			<b>8,38 M€</b>

Légende : Opérations REELLES : couleurs foncées - Opérations d'ORDRE : couleurs claires

## 5.7 EMPRUNTS INSCRITS

PRINCIPAL	2 992 448,05
EAU	3 374 440,00
ASSAINISSEMENT	473 920,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 840 808,05</b>

Emprunts qui seront vraisemblablement ajustés à la baisse après l'adoption du budget supplémentaire avec la reprise des résultats N-1.